

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2009

Sous la présidence de Monique DELESSARD, maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

1. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008

. A L'UNANIMITE,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. DECLARE que le compte de gestion – assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2008

Par 32 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – GIRARDIN – Mm. CHAUMIER – SAVELLI –
RENAUD)**

. ADOPTE le compte administratif assainissement de la commune pour l'année 2008 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	523 468,54 €
Recettes	:	1 663 614,74 €
Résultat cumulé	:	1 140 146,20 €

Section d'Investissement :

Dépenses	:	5 736 480,76 €
Recettes	:	6 208 702,80 €
Résultat cumulé	:	472 222,04 €

3. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008

Par 33 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – GIRARDIN – Mm. CHAUMIER – SAVELLI –
RENAUD)**

. **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice 2008 : EXCEDENT d'exploitation **1 140 146,20 €**

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves 582 330,25 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement

Article 1068 - Réserves 117 669,75 €

Affectation complémentaire en Réserve

Section de Fonctionnement

Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté 440 146,20 €

4. VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU F.C.T.V.A. AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

A L'UNANIMITE,

. **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 8 716 454 €.

. **DECIDE** d'inscrire aux budgets principal et annexe de la commune 11 165 105,24 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 28,09 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

. **AUTORISE** le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

5. INFORMATION SUR L'EXERCICE DES MARCHES PUBLICS - EXERCICE 2008

. **PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution des marchés conclus sur l'exercice 2008.

6. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Par 33 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

**Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – GIRARDIN – Mm. CHAUMIER – SAVELLI –
RENAUD)**

. **ADOpte** le budget primitif 2009 - assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section d'Exploitation : 1 300 324,79 €

- Section d'Investissement : 3 937 090,83 €

7. PRODUITS A RECOUVRER AU TITRE DE LA FISCALISATION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – EXERCICE 2009

A L'UNANIMITE,

. **ADOPTÉ** les impositions à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2009, pour le remboursement des charges intercommunales comme suit :

- Syndicat intercommunal d'études, de réalisation et de gestion d'un centre de secours des sapeurs-pompiers	59 852,56 €
- Syndicat intercommunal pour la réalisation et l'entretien des voiries limitrophes aux communes de la Queue-en-Brie/Pontault-Combault	297 308,49 €
- Syndicat mixte d'études et de programmation (S.I.E.P.)	27 038,00 €
- Syndicat intercommunal pour l'assainissement et l'aménagement du Morbras (S.I.A.A.M.)	283 259,77 €
- Syndicat intercommunal d'équipements de sports et de loisirs aquatiques (S.I.E.S.L.A.)	1 514 443,91 €
Pour un montant total de	2 181 902,73 €

8. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009

Par 33 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

Et 5 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – GIRARDIN – Ms. CHAUMIER – SAVELLI – RENAUD)

. **DECIDE** de maintenir pour l'année 2009, le taux 2008 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit 9,51 %.

9. OPERATIONS FUNERAIRES – VACATIONS DE POLICE

A L'UNANIMITE,

. **EMET** un avis favorable sur la proposition de fixer le taux de la vacation de police à 20 €.

. **CHARGE** le maire de prendre par arrêté toutes les dispositions nécessaires.

10. THEMES ET TARIFS DES MINI SEJOURS ORGANISES PAR LES CENTRES DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'ETE

A L'UNANIMITE,

. **APPROUVE** les neuf mini séjours, ci-dessous, organisés par les Centres de Loisirs pour les vacances d'été 2009 :

1. du 6 au 10 juillet 2009, pour seize enfants de cinq à six ans (en maternelle), à la Maison des Vignottes à Crèvecœur-en-Brie (Seine et Marne), activités de plein air, découverte de la nature et 2 séances poney.
2. du 6 au 10 Juillet 2009, pour vingt enfants de neuf à douze ans à la base de loisirs de Buthiers (Seine et Marne) ou base de loisirs de Bois Le Roi (Seine et Marne) avec activités sportives encadrées.
3. du 15 au 17 Juillet 2009, pour seize enfants de quatre à cinq ans (moyenne et grande section maternelle), à la Maison des Vignottes à Crèvecœur-en-Brie (Seine et Marne), activités de plein air, découverte de la nature et deux séances poney.
4. du 20 au 24 Juillet 2009, pour vingt enfants de sept à huit ans, à la base de loisirs de Buthiers (Seine et Marne) ou base de loisirs de Bois Le Roi (Seine et Marne) avec activités sportives encadrées.
5. du 20 au 24 juillet 2009, pour vingt enfants de huit à douze ans, à la Maison des Vignottes à Crèvecœur-en-Brie (Seine et Marne), activités de plein air, découverte de la nature, cyclotourisme et quatre séances cheval.
6. du 10 au 14 août 2009, pour vingt enfants de quatre à six ans (en maternelle), à la Maison des Vignottes à Crèvecœur-en-Brie (Seine et Marne), activités de plein air, découverte de la nature et deux séances poney.
7. du 10 au 14 août 2009, pour 20 enfants de neuf à douze ans, à la base de loisirs de Buthiers (Seine et Marne) ou base de loisirs de Bois Le Roi (Seine et Marne) avec activités sportives encadrées.
8. du 17 au 21 août 2009, pour vingt enfants de sept à huit ans à la base de loisirs de Buthiers (Seine et Marne) ou base de loisirs de Bois Le Roi (Seine et Marne) avec activités sportives encadrées.
9. du 24 au 27 août 2009, pour vingt enfants de sept à douze ans, à la Maison des Vignottes à Crèvecœur-en-Brie (Seine et Marne), activités cyclotourisme et quatre séances cheval.

. **FIXE** les tarifs selon la grille ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNALIER	TARIF 3 JOURS	TARIF 4 JOURS	TARIF 5 JOURS
De 0 à 158	9,30 €	27,89 €	37,19 €	46,48 €
de 158,01 à 237	10,75 €	32,26 €	43,01 €	53,76 €
de 237,01 à 316	12,03 €	36,10 €	48,13 €	60,17 €
de 316,01 à 421	13,42 €	40,25 €	53,67 €	67,09 €
de 421,01 à 542	14,76 €	44,28 €	59,04 €	73,80 €
de 542,01 à 647	16,05 €	48,15 €	64,21 €	80,26 €
de 647,01 à 747	17,33 €	52,00 €	69,33 €	86,66 €
de 747,01 à 856	18,77 €	56,30 €	75,07 €	93,84 €
de 856,01 à 962	20,05 €	60,15 €	80,20 €	100,25 €
de 962,01 à 1 068	21,80 €	87,21 €	87,21 €	109,01 €
de 1 068,01 à 1 113	24,03 €	72,08 €	96,16 €	120,13 €
plus de 1 113,01	25,36 €	76,08 €	101,43 €	126,79 €
TARIF EXTERIEUR	26,66 €	79,99 €	106,65 €	133,31 €

11. AVENANT N° 1 AU CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE D'AUTOCARS DARCHE GROS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DE LA CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE ANNE FRANK

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant au contrat initial passé avec la société DARCHE GROS pour le transport scolaire des élèves de la classe d'intégration scolaire Anne Frank.

. **APPROUVE** les tarifs pour l'année scolaire 2008-2009.

12. OPERATION VILLE-VIE-VACANCES 2009 – DEMANDES DE SUBVENTION

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire :

- à solliciter auprès des différents partenaires les subventions pouvant être accordées pour les opérations ville vie vacances 2009.
- à prendre toutes les décisions nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des projets dans le cadre des opérations villes vie vacances.

13. DEMANDE DE SUBVENTION 2009 AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE OMNISPORTS

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux maximum pour le fonctionnement en 2009 de l'Ecole municipale omnisports et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

14. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, DU CONSEIL REGIONAL ET LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REINFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE ET L'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE ANNEXE DU POLE CULTUREL

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter, pour la réinformatisation de la médiathèque et l'ouverture de la médiathèque annexe du pôle culturel, la notification et le versement d'une subvention au taux maximum du coût total hors taxe, auprès :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Département.

et à signer les pièces s'y rapportant.

. **PRECISE** qu'un dossier, comprenant la présentation de l'opération de création et de renouvellement, les marchés notifiés dans le cadre du code des marchés publics ainsi que le budget de l'opération, sera adressé à chacun de ces trois partenaires financiers.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général la subvention au taux maximum pouvant être accordée pour le fonctionnement du conservatoire de musique et de danse et à signer les documents s'y rapportant.

16. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL LOISIRS A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention de prestation de service Accueil de loisirs à passer avec la caisse d'allocation familiales.

17. CONVENTION A PASSER AVEC LE CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES POUR LA GESTION DU BATIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FOYER RESIDENCE GEORGES BRASSENS

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le CCAS pour la gestion du bâtiment et de l'environnement du Foyer résidence pour personnes âgées Georges Brassens.

18. PERSONNEL COMMUNAL - REVALORISATION DES VACATIONS EXTERNES DES ETUDES SURVEILLEES

A L'UNANIMITE,

. **VALIDE** le principe de l'augmentation du taux plafond de rémunération des surveillances fixée chaque année par décret,

. **FIXE** le taux de la vacation pour les études surveillées pour les directeurs d'études et des vacataires extérieurs à 15,03 € au regard de l'évolution des textes,

. **VALIDE** le règlement intérieur des études surveillées.

19. AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES A PASSER POUR :

A – LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer le marché à passer avec la société SIMT – 23 rue Alexandre Volta, 77109 MEAUX - pour la médecine professionnelle et préventive, ainsi que les pièces s'y rapportant.

B – LA FOURNITURE DE FOURNITURES SCOLAIRES ELEMENTAIRES

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer le marché à passer avec la société **BUREAU SCOLAIRE DIFFUSION** – Centre commercial Pontault 2000 – 77340 Pontault-Combault pour la fourniture de fournitures scolaires élémentaires pour un montant estimatif annuel de 50 000 € HT, ainsi que les pièces s'y rapportant.

C – L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE ELEMENTAIRE

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer le marché à passer avec la société **SIGNATURE** – 38 Raoul DAUTRY – 77340 Pontault-Combault pour l'acquisition de mobilier scolaire élémentaire pour un montant estimatif annuel de 60 000 € HT, ainsi que les pièces s'y rapportant.

D – LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE ET DE MOBILIER URBAIN

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer les marchés, ainsi que les pièces à intervenir, à passer avec :

- la société Lacroix Signalisation, 8 impasse du Bourrelier – 44801 SAINT HERBLAIN, pour les panneaux de signalisation de police ;
- la société ingénia, 5 rue du Marais – 93100 MONTREUIL, pour le mobilier urbain.

20. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LANCER UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE DE PREFABRIQUES

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition et la mise en place de :

- deux préfabriqués de 60 m² et leurs annexes à l'école Jacques Dubus,
- deux préfabriqués de 60 m² et leurs annexes à l'école Candalle,
- deux préfabriqués de 60 m² et leurs annexes à l'école Les 3 Merlettes,

et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

21. GROUPE DE TRAVAIL PUBLICITE – DESIGNATION DES SUPPLEANTS

A L'UNANIMITE,

. **DESIGNE** les cinq suppléants qui siégeront, en cas d'absence d'un titulaire, au groupe de travail sur la publicité, à savoir :

- M. CITTI
- M. BEAULIEU
- M. LA SPINA
- M. BRIAUD
- M. RENAUD

22. CONVENTION A PASSER AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA BRIGADE EQUESTRE

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Office national des forêts - 217 bis rue Grande 77300 Fontainebleau – fixant les modalités de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de la brigade équestre

. **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement pour trois ans.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

23. ARRET DES CARTES STRATEGIQUES DU BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

A L'UNANIMITE,

. **ARRÊTE** les cartes de bruit stratégiques datées de décembre 2008.

. **PRÉCISE** que chaque carte de bruit comporte :

- des documents graphiques au 1/10 000ème représentant :

- Les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones représentant les valeurs des indicateurs Lden, et Ln, entre 50 et 75 dB(A), par pas de 5 en 5 dB(A), pour les sources de bruit suivantes :
 - Infrastructures routières ;
 - Infrastructures ferroviaires;
 - Aéronefs (si cartographiées sur le territoire) ;
 - Infrastructures industrielles (si cartographiées sur le territoire) ;

Ainsi que l'exposition sonore globale due à l'ensemble des différentes sources de bruit ci-dessus.(bruit cumulé)

- les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet en application du 1° de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres) ; codifié à l'article R. 571-38 du code de l'environnement;
- les zones où les valeurs limites de l'indicateur L_{den} visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs, infrastructures industrielles) ;
- les zones où les valeurs limites de l'indicateur L_n visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs, infrastructures industrielles) ;

- un "Résumé non technique – Diagnostic de l'environnement sonore" comportant :

- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration ;
- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs des indicateurs L_{den} , et L_n , entre 50 et 75 dB(A), par pas de 5 en 5 dB(A) et pour chaque source de bruit citée à l'article 2 du présent arrêté (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs, infrastructures industrielles) ;

. **PRÉCISE** que :

- les cartes de bruit stratégiques et les informations qu'elles contiennent seront mises en ligne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.bruit.fr ;

- les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public en Mairie.

24. RETROCESSIONS DE VOIRIE :

A – RUE HECTOR BERLIOZ

A l'UNANIMITE,

. **DONNE** un avis favorable à l'incorporation au domaine communal de la rue Hector Berlioz.

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître DUBREUIL AUBERT, notaire de la ville, ainsi que les documents s'y rapportant.

B – Z.A.C. DE PONTILLAULT

A l'UNANIMITE,

. **ACCEPTE** d'incorporer au domaine communal les parcelles cadastrées B 2594, 2605, 2592, 2629, 2628, 2608, 2591, 2604, 2579, situées dans la ZAC de Pontillault.

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié, qui sera établi par Maître DUBREUIL AUBERT, notaire de la ville, ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction.

25. DISSOLUTION DU SYNDICAT CREE EN 1939 AVEC LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE GAZ ET D'ELECTRICITE DE CHELLES

A L'UNANIMITE,

. **APPROUVE** la dissolution du syndicat créé en 1939 avec la société industrielle de gaz et d'électricité située à Chelles.

. **ACCEPTTE** la répartition de l'actif qui s'élève à 0,18 €.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le maire
1^{ère} vice présidente du Conseil général

Monique DELESSARD